



Direction des routes

Service Départemental
Plaine Littoral

Agence routière
d'Argelès sur Mer

ARRIVÉ
21 NOV. 2012
Mairie de MONTESQUIEU
DES ALBERES

ROUTE DEPARTEMENTALE n° 618

Commune de Montesquieu des Albères hors agglomération

ARRETE portant restriction temporaire de la circulation

N° 5674/12

La PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

VU le Code de la Route
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière
VU l'arrêté n° 556/2012 en date du 23/01/2012 portant délégation de signature de la Présidente du Conseil Général.

CONSIDERANT d'une part que la réalisation de travaux de percement du tunnel de la THT va induire un nombre important de rotations de PL pour alimenter ce chantier, et d'autre part que sur cet itinéraire ces camions vont emprunter la même voie que les cyclistes sur la voie de desserte de la RD 618 entre les PR 78+600 et PR 79+960 il est nécessaire de mettre en place des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité de la circulation générale et des personnels chargés de leur exécution

ARRETE

Article 1

Les restrictions de circulation suivantes pourront être mises en place, en fonction des impératifs de chantier, sur la voie de desserte de la RD 618 entre les PR 78+600 et PR 79+960, pendant la période comprise entre le 20/11/12 et le 30/05/13, 7 jours sur 7, pour permettre la réalisation des travaux :

- création de 2 élargissements aménagés pour faciliter le croisement des PL entrant et sortant de la zone de chantier avec mise en place de panneaux de police.
- mise en place de panneaux de police de type A21 (attention cyclistes) et AK14 (attention camions) positionnés sur l'itinéraire.

Article 2

La signalisation temporaire correspondante sera mise en place et entretenue par l'entreprise HDVC Tunnel GEIE, chargée des travaux sous le contrôle de l'agence routière départementale d'Argelès sur mer.

Article 3

Les prescriptions contenues dans l'annexe jointe devront être impérativement respectées.

Article 4

la directrice générale des services du Conseil Général
le commandant du groupement de gendarmerie des PO
le commandant de la CRS58 à Perpignan
sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au maire de Montesquieu des Albères.

Fait à Argelès sur mer, le 19/11/12

Pour la Présidente du Conseil Général et par délégation

Le Chef d'Agence



Norbert DELSAUT

Diffusion :

Direction des transports

Entreprise HDVC Tunnel GEIE Chemin de Balmourène, 66740 Montesquieu

Brigade de Gendarmerie de Saint Génis des Fontaines

CRS 58

responsable du chantier : M. Antoine CUMUNEL 04.68.81.75.40

contrôle Agence Routière : Ms : JUSTAFRÉ 06.32.68.83.27 / YCHÉ 06.72.51.70.87